Image not found or type unknown

PERTE COLIS FRET AERIEN sur AIR MAURITIUS

Par **Rakoto Tovohery**, le **04/04/2012** à **17:25**

J'ai acheté une télé SONY qui n'existe pas à La Réunion et qui pèse 40kg .
La FNAC a déposé chez le transitaire le 23 mars 2012 . Le transitaire a décidé de faire partir le colis par fret aérien avec Air Mauritius (qui n'est pas une ligne directe) le 27 mars 2012 .
Le colis censé arriver le 28 mars c'est à dire le lendemain jusqu'à ce jour RIEN .
Je sollicite votre avis sur ces 120 jours d'attente avant d'enclencher la déclaration de perte .Merci.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés